

AFFAIRE N° 12. - Construction de 10 classes primaires aux CAMELIAS garçons. - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 Septembre 1973, vous avez adopté à l'unanimité le programme de construction d'un groupe scolaire de 10 Classes primaires aux CAMELIAS Garçons.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, je vous demanderai de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affaire
Point. N° 12, le 29 novembre 1973
Bon à l'effet
Le Secrétaire Général
Signé: S. Baret
Bon copie certifiée conforme
à l'attention des Affaires Financières
R. Lecerf